

lots Nos 30, 31, 32, 36, 38, 39, 43 et 44 du quatrième rang de Cranbourne, ces lots étant ceux du cadastre de la paroisse de Sainte-Germaine, dans le susdit comté; et annexer tous ces lots à la municipalité de Saint-Léon de Standon, dans le comté de Dorchester, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 23 janvier courant (1891), de nommer M. Elzéar Beaulieu, commissaire d'écoles de la municipalité de St-Edmond du Lac au Saumon, comté de Matane, en remplacement du Révd C. Th. Côté, qui a quitté la municipalité.— *Gazette officielle*, 31 janv. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Demande d'érection d'une municipalité scolaire.*

De détacher les districts scolaires un et six de la paroisse de Saint-André, comté d'Argenteuil, lesquels comprennent les numéros de cadastre suivants :

District numéro un.— Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 168, 169, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 299, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475.

District numéro six.— Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-André, comté d'Argenteuil et les ériger en une nouvelle municipalité scolaire sous le nom de "village de Saint-André," comté d'Argenteuil.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 23 janvier courant (1891), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Etienne de New-Carlisle," dans le comté de Bonaventure, la paroisse de ce nom, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du neuf avril 1889.

Cette érection ne devant avoir d'effet que pour les catholiques seulement, conformément aux dispositions de l'article 1 du chap. 28, de 53 Vict., et ne deviendra en force que le premier de juillet prochain (1891).

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Délimitation de municipalités scolaires.*

Détacher de la municipalité de "Forsyth" (Saint-Evariste), comté de Beauce, les dix premiers lots sud-est des rangs 10, 11, 12, 13 et 14 du canton d'Adstock, et les annexer à la municipalité scolaire d'"Adstock," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 3 février courant (1891), de rescinder l'arrêté en conseil No 222, du sept avril 1888, et que les terrains des nommés Siméon Marcoux, Godefroi Marcoux, Jean Perrault, père, Jean Perrault, fils, Jean Vallée, et Pierre Pomerleau, soient annexés, comme ci-devant, à la municipalité de "Sainte-Marie" de Beauce, pour les fins scolaires.— *Gazette officielle*, 7 fév. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 9 février courant (1891), de nommer M. Cyprien Labrecque, commissaire d'écoles pour la municipalité de Clorrisme, dans le comté de Gaspé en remplacement de M. Thomas Lebreux, décédé.— *Gazette officielle*, 14 fév. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 12 février courant (1891), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Stanstead, Barford.— M. Joseph E. Bissonnette, en remplacement de M. Julien Lacombe, et M. David Charbonneau, en remplacement de M. Narcisse Brizard, et M. Olivier Champagne, en remplacement de M. Théophile Jubinville.

Comtés de Compton et Stanstead, St-Hermine.— MM. Eugène Breton, Augustin Bissonnette,